



Fédération suisse des retraités  
Schweizerische Rentnervereinigung  
Federazione svizzera dei pensionati

BULLETIN N° 1, printemps 2001

## Editorial

*C'est avec émotion et une certaine appréhension que je prends la plume pour écrire le premier article du premier Bulletin voulu par les membres de notre Fédération de retraités. Depuis plusieurs années, on parlait de ce fameux bulletin, de sa nécessité, de sa forme et de son contenu. Devait-il être bilingue ou trilingue? Qui le rédigerait? Qui le recevrait? Beaucoup d'autres questions se posaient. Elles ont été discutées entre les membres du Comité central, du Bureau et avec un certain nombre de journalistes à la retraite qui sont prêts à nous aider dans cette aventure.*

### *Aujourd'hui enfin, nous nous jetons à l'eau!*

*Notre Bulletin paraîtra pour l'instant au printemps et en automne. Il sera édité séparément en français et en allemand et traitera de problèmes d'actualité suisse qui nous touchent plus particulièrement. Nos membres collectifs seront chargés de sa diffusion à l'intérieur de leurs associations respectives et pourront y joindre tous les renseignements locaux qu'ils jugeront utiles.*

*Vous trouverez peut-être que nos débuts sont trop modestes, mais nous comptons sur vos suggestions, sur vos critiques, sur vos écrits, pour que notre Bulletin se développe, s'anime, pour qu'il réponde à vos attentes et devienne un lien vivant entre nous tous.*

*Edmée Buclin-Favre, Présidente de la Fédération suisse des retraités*

## Brève présentation

Notre Fédération est née le 5 octobre 1993 à Lugano, au cours d'une réunion présidée par Camillo Jelmini, conseiller aux Etats tessinois. Ce jour-là, des retraités venus de toute la Suisse en adoptèrent les statuts, rédigés dans les 3 langues officielles et partiellement encore en vigueur aujourd'hui.

Cette naissance, il faut le dire, avait été préparée de longue date. En effet, c'est en 1983 déjà que notre ancien président et membre d'honneur, Joseph Rey, avait regroupé des amis de la région fribourgeoise et fondé avec eux un mouvement de retraités, qui essaima rapidement dans tout le canton. Avant beaucoup d'autres, Joseph Rey avait eu l'intuition que les aînés, qui constituent une part grandissante de la population, ne pouvaient pas tout simplement être ignorés et mis de côté par la société, qu'ils représentaient un potentiel formidable d'expériences, de disponibilité et de sagesse à mettre au service de tous. Un tel mouvement devait donc faire prendre conscience du rôle et de la place des retraités dans notre pays et défendre leurs intérêts.

Infatigablement, Joseph Rey contacta des amis dans toutes les régions de la Suisse pour les encourager à mettre sur pied, eux aussi, des groupements de retraités. Voilà pourquoi notre Fédération est heureuse de compter aujourd'hui parmi ses membres des romands, des alémaniques, des tessinois et des étrangers également. Elle est composée d'aînés, hommes et femmes, venant de tous les horizons politiques, confessionnels, socio-économiques, qui habitent aussi bien des villes que des campagnes ou des régions de montagne.

D'après ses statuts (art. 4), elle poursuit notamment les buts suivants:

1. être un porte-parole des retraités face à l'opinion publique et aux autorités,
2. défendre les intérêts sociaux, culturels et économiques de ses membres,

3. définir et promouvoir une politique sociale favorable aux personnes âgées,
4. lutter pour une meilleure insertion des retraités dans la vie politique, culturelle et sociale,
5. encourager la participation des retraités à des activités bénévoles, socialement utiles,
6. favoriser le dialogue et l'entraide entre toutes les générations,
7. être un centre d'information, de rencontres et d'échanges,
8. améliorer l'image des retraités dans les médias,
9. être facteur de cohésion nationale.

Notre Fédération suisse, outre un certain nombre de membres individuels, comprend des membres collectifs importants, à savoir la Fédération fribourgeoise des retraités, les Fédérations valaisanne et vaudoise, les aînés des Syndicats chrétiens tessinois, de SYNA et de transfair, le Mouvement chrétien des retraités et l'Avivo de Bâle. En tout, environ 35'000 retraités lui sont rattachés.

Une assemblée des délégués, qui siège au moins une fois par année, est l'organe suprême de la Fédération. Le Comité central de 27 membres se réunit 3 à 4 fois l'an. Le Bureau de 7 membres expédie les affaires courantes. Des commissions, dont la plus active actuellement est celle de la Sécurité sociale, préparent des projets et rédigent les réponses de la Fédération aux procédures de consultation fédérales.

Dans un prochain Bulletin, nous parlerons des principaux postulats de notre Fédération en matière de politique sociale et de notre collaboration avec d'autres organisations de retraités sur le plan suisse.

Edmée Buclin-Favre

## La protection des locataires en danger

Les familles avec enfants souffrent aujourd'hui encore d'une pénurie de logements. Cette situation peut être aggravée par l'essor conjoncturel. La révision du droit de bail, actuellement en cours, ne va pas amener de solution satisfaisante. L'initiative populaire fédérale "Pour des loyers loyaux" doit être maintenue.

Qu'il était difficile, autrefois, de trouver un logement! Beaucoup de gens, après une résiliation, craignaient de se retrouver sans abri ou de devoir payer un loyer excessif.

Depuis le début de la crise, en 1991, la situation sur le marché des logements s'est détendue pour les appartements d'une pièce et de deux pièces, mais beaucoup moins pour ceux de trois pièces. Par contre, il y a toujours une pénurie aiguë pour un père de famille à revenu modeste qui cherche un logement de quatre ou cinq pièces correspondant aux besoins de sa famille. De tels logements, avec un loyer inférieur à fr. 1'500.— brut, sont pratiquement introuvables. Des problèmes identiques se posent aux locataires à revenu irrégulier ou précaire, aux personnes ayant des actes de défaut de biens et aux étrangers de provenance lointaine. Souvent, pour les accepter comme locataires, les propriétaires leur demandent de fournir une garantie correspondant à trois mois de loyer.

Si les conditions économiques continuent de s'améliorer, une nouvelle tension sur le marché des logements est à craindre. Il redeviendra plus profitable pour les propriétaires de louer leurs locaux à des médecins, à des avocats, à des fiduciaires ou à d'autres entreprises. Les jeunes qui peuvent se le permettre quitteront plus

vite le domicile de leurs parents. De toute façon, la demande de logements provenant de gens aisés aura de nouveau tendance à la hausse et les problèmes de la population économiquement faible redeviendront plus aigus.

La révision du droit de bail envisagée actuellement ne lutte pas efficacement contre de telles menaces. Chaque année, le loyer pourra être adapté à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation à raison de 80 ou 100 pour cent par an, selon la variante envisagée. Un propriétaire, qui renonce à augmenter le loyer pendant quatre ans, a ensuite la possibilité de l'adapter aux loyers comparatifs établis statistiquement ou aux loyers usuels pratiqués dans la localité ou dans le quartier. Le taux d'augmentation, selon le message du Conseil fédéral, ne pourra pas dépasser 20 pour cent du loyer en vigueur. Un loyer n'est considéré comme abusif que s'il dépasse de plus de 15 pour cent les loyers comparatifs établis sur la base de statistiques.

Il est à craindre que les propriétaires jouent avec ces facteurs d'augmentation. En cas de faible renchérissement, ils attendent de pouvoir, après quatre ans, adapter le loyer en une seule fois au niveau des loyers usuels du quartier ou de la localité. En cas de fort renchérissement, par contre, ils profitent chaque année de l'indexation. Le propriétaire est protégé par la marge de tolérance de 15 pour cent, puisqu'un loyer ne peut être légalement contesté qu'au delà de cette marge. En se concertant, les propriétaires peuvent augmenter continuellement les loyers dans les quartiers ou dans les localités. Et plus les agences immobilières sont concentrées en quelques mains seulement, plus il sera facile de réaliser des ententes dans ce domaine. Si les loyers suivent en moyenne l'évolution des prix à la consommation, un élément essentiel en matière

de politique du logement va disparaître, car les nouvelles constructions ne deviendront plus, au cours des ans, d'anciennes habitations bon marché.

Seule l'initiative populaire fédérale "Pour des loyers loyaux" pourra corriger la situation. Elle stipule clairement que les loyers peuvent être contestés dès le départ. Le taux hypothécaire à prendre en considération est la moyenne des hypothèques variables de premier rang des banques cantonales établie sur les cinq dernières années. Les critères d'adaptation des loyers pendant la durée du

contrat sont précisés et limités. L'initiative prévoit, elle aussi, que des statistiques doivent être établies sur les loyers moyens d'objets locatifs comparables.

Quelle que soit finalement l'issue de la révision du droit de bail, la gratuité des procédures s'impose, aussi bien devant une autorité de conciliation que devant le tribunal des baux. Seule la gratuité encouragera la partie la plus faible au contrat à faire valoir ses droits.

Dr. Jürg Meyer, journaliste Basler Zeitung

## L'ÉCONOMIE GLOBALE NOUS DEMANDE TOUJOURS PLUS DE FLEXIBILITÉ

Les gens restent jeunes plus longtemps, mais le monde du travail se transforme rapidement. Voir une juriste travailler à plein temps à l'âge de 67 ans, mais aussi constater qu'un employé de 60 ans n'a plus de chance sur le marché du travail, voilà des réalités actuelles.

Dès 62 ans, on peut choisir: Continuer à travailler ou profiter d'une retraite bien méritée, avec ou sans réduction de la rente AVS. Les retraités luttent pour obtenir la rente AVS sans réduction et dénoncent les solutions inappropriées proposées par l'Etat.

"Le travail peut mettre votre santé en danger". 30 à 45 pour cent des ouvriers travaillant dans des métiers très pénibles, par exemple dans le bâtiment ou dans la construction de routes, deviennent invalides ou meurent avant l'âge légal de la retraite. Ils se voient ainsi privés des fruits de leur dur labeur. Pour eux, la retraite à la carte est une nécessité absolue. Pour d'autres, elle apporte une amélioration remarquable de la qualité de vie.

## L'ÂGE ACTUEL DE LA RETRAITE EST UNE FICTION

Environ 40 pour cent de la population active cessent de travailler, de gré ou de force, avant l'âge légal de la retraite. A partir de 60 ans, on n'a plus guère de chances sur le marché du travail. Malgré l'essor économique, les chômeurs âgés (plus de 55 ans) sont plus

nombreux aujourd'hui qu'il y a une année. L'AVS doit s'adapter à ces réalités. C'est pourquoi nous demandons la retraite à un âge flexible, sans réduction de rente !

Le Conseil fédéral, lui aussi, dans la 11ème révision de l'AVS, souhaite la flexibilité de l'âge de la retraite, mais pratiquement sans charge supplémentaire pour l'AVS. Par exemple, une personne disposant d'un revenu moyen de fr. 50'000.— qui désire arrêter de travailler à 62 ans devrait renoncer à 12,6 % de sa rente AVS jusqu'à la fin de ses jours, ce qui représente fr. 220.— par mois. Les gens qui dépendent entièrement de l'AVS ne peuvent tout simplement pas accepter une telle réduction.

## LE PAYS LE PLUS RICHE DU MONDE PEUT S'OFFRIR LA RETRAITE FLEXIBLE

Cette flexibilité à caractère social serait réalisable sans problèmes en faisant moins de cadeaux fiscaux aux personnes à revenu élevé, en éliminant des dépenses inutiles et en combattant de façon plus déterminée l'évasion fiscale, estimée à fr. 25 à 35 milliards par an.

Il est incompréhensible que le Conseil fédéral, dans la 11ème révision de l'AVS, veuille faire des économies sur le dos des femmes, en supprimant une part importante des rentes de veuve, et ainsi commencer à démonter l'acquis social des personnes âgées!

Max Füglistner, Winterthur  
membre de notre Comité central

## Au nom du bénévolat . . . . .

\*\*\*\*\*

Proclamée par l'ONU "Année internationale des volontaires", 2001 permettra de mieux faire connaître cet élan de solidarité et d'en souligner toute l'importance.

Médias et campagnes publicitaires appuieront cette action qui se veut reconnaissante et recruteuse. Ce qui permettra également l'organisation de nombreuses rencontres dans tout le pays.

Le site internet [www.iyv-forum.ch](http://www.iyv-forum.ch) et le secrétariat [iyv-forum](http://iyv-forum),

Rainmattstrasse 10, 3001 Berne, sont à disposition pour donner tous les renseignements nécessaires sur les manifestations suisses, notamment la semaine thématique des 14 – 18 mai à Rüschiikon, la Fête suisse du bénévolat en septembre à Bellinzone et le Symposium international de Genève des 18 – 21 novembre.

### Des millions d'heures par mois.

On a articulé, lors de la journée inaugurale de l'Année du bénévolat, le chiffre de 44 millions d'heures par mois qui lui sont consacrées. Cette intéressante constatation prouve la nécessité d'un

tel volontariat tout en relevant le nombre important de personnes ayant besoin d'aide. Cela peut aller de menus travaux à des tâches plus lourdes et plus contraignantes, le tout volontairement, bénévolement et surtout gratuitement.

Rendre service, quand cela est possible, devient très enrichissant. Un sourire glané au cours d'une rencontre, de l'accompagnement d'une personne handicapée ou de soins donnés constitue une précieuse récompense.

### **Coordination**

Même si chaque service rendu n'est pas nécessairement catalogué, il est bon que les responsables et les intéressés coordonnent leurs efforts, évitant ainsi une inutile dispersion. Si la reconnaissance du travail accompli par les bénévoles n'est plus à souligner, il devient important de mettre en relation les organisations qui engagent des volontaires. Cette collaboration ne pourra être que fructueuse.

Plus que jamais, la devise "L'union fait la force" trouve ici sa juste place.

De plus, malgré le nombre de personnes déjà en activité volontaire, la promotion du volontariat demeure un objectif important.

On a également songé à la qualification du travail fourni, grâce à l'attestation suisse de bénévolat. Ce document énumère les aptitudes requises et les capacités acquises. Il s'agit en quelque sorte d'une reconnaissance officielle du travail bénévole.

Enfin, il paraît important d'attirer l'attention du public sur les nombreuses prestations du bénévolat.

Le travail ne manque donc pas pour ceux qui militent en faveur du volontariat et de son année officielle.

### **Volontairement, bénévolement, gratuitement**

Ces trois principes encadrent toute l'action des personnes ayant décidé de consacrer une partie de leur temps, si minime soit-elle, au service du prochain.

C'est un choix personnel que personne n'oblige, donc volontaire, mais combien apprécié par les bénéficiaires devenant chaque année plus nombreux.

En décidant de s'engager, il devient important d'analyser le temps qu'il sera possible de consacrer à une activité de service. Il est plus aisé de choisir l'action que l'on va entreprendre et sa durée, lorsque l'on a bien réfléchi avant de commencer.

Enfin, comme son nom l'indique, tout bénévolat est gratuit. C'est du temps que l'on donne sans contre-partie financière.

### **Respecter les limites**

La déclaration universelle sur le volontariat précise, notamment, qu'il s'agit d'un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles.

Elle souligne les avantages de cette activité qui bannit toute exclusion, respecte la dignité de tout être humain, demeure attentive aux besoins des personnes et des communautés et stimule l'esprit de responsabilité et d'encouragement.

Cela procure un épanouissement personnel fort intéressant.

Dans un secteur aussi important que celui-là, il s'agit néanmoins de demeurer dans les limites des possibilités d'un volontariat et d'éviter toute ingérence dans l'activité des personnes occupées dans les secteurs concernés. Le souci très sympathique de rendre service s'arrête à ce volontariat librement choisi. Il ne peut en aucun cas devenir un moyen d'intervention pour suppléer des spécialistes ou pour occuper des places tenues par des personnes formées. C'est un danger dont chacun doit être bien conscient et qui provoque parfois des difficultés de collaboration.

Donner avec le sourire, dans les limites de nos possibilités et de la compréhension mutuelle, c'est le meilleur moyen de vivre intensément un volontariat.

La Fédération suisse des retraités, qui compte un très grand nombre de bénévoles dans ses rangs, remercie toutes celles et tous ceux qui consacrent une partie de leur temps à aider les personnes qui en ont besoin.

Robert CLIVAZ, journaliste, Sion

NB. Présidée par l'ancienne conseillère nationale Judith Stamm, l'Association iyv-forum regroupe plus de 110 organisations des domaines les plus divers. Son Comité est composé de représentants de la Croix-Rouge suisse, de la Société suisse d'utilité publique, de l'Association Olympique suisse, de Caritas, de la Société CH-Q, du Conseil suisse des activités de la jeunesse, de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, du Conseil suisse de la musique, ainsi que des bureaux de coordination des activités bénévoles des trois régions du pays.